

# CALENDRIER MDPH

Envoi de **dossier complet** à la MDPH du lieu d'habitation des parents par le directeur/famille pour une première demande.

Ne pas oublier d'envoyer une copie du GEVA-Sco à l'enseignant référent par mail

Délais habituels à respecter pour espérer une réponse pour le début de l'année scolaire N+1 ( les demandes continuent d'être traitées au fil des arrivées mais une réponse ne sera plus garantie dans les temps pour la rentrée suivante)

- ULIS le 15 janvier
- AESH le 1er mars
- Maintien maternelle le 31 mars
- Pour les autres demandes, au fil de l'année

